

Charte de l'élu local

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

ELECTIONS - MERCREDI 4 JANVIER 2017

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ROUMOIS SEINE



ELECTIONS - MERCREDI 4 JANVIER 2017

Election du Président

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ROUMOIS SEINE



ELECTIONS - MERCREDI 4 JANVIER 2017

Détermination du nombre de Vice-présidents

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ROUMOIS SEINE



ELECTIONS - MERCREDI 4 JANVIER 2017

Election des Vice-présidents

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ROUMOIS SEINE



ELECTIONS - MERCREDI 4 JANVIER 2017

Détermination des indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ROUMOIS SEINE



ELECTIONS - MERCREDI 4 JANVIER 2017

Composition du Bureau communautaire

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ROUMOIS SEINE



ELECTIONS - MERCREDI 4 JANVIER 2017

Election des membres du Bureau

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ROUMOIS SEINE



ELECTIONS - MERCREDI 4 JANVIER 2017

Adoption de la charte de l'élu local

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ROUMOIS SEINE



ELECTIONS - MERCREDI 4 JANVIER 2017

Dissolution de 3 budgets annexes « Service aide à domicile »

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ROUMOIS SEINE



BUREAU N° 1

Aizier
Amfreville St Amand
Barneville Sur Seine
Le Bec-Thomas
Berville En Roumois
Boissey le Châtel
Bosc Renoult en Roumois
Le Bosc Roger en Roumois
Bosgouet
Bosguérard de Marcouville
Bosnormand
Bouquelon
Bouquetot
Bourg Achard
Bourneville Sainte Croix
Caumont
Cauverville en Roumois
Etreville

BUREAU N° 2

Le Thuit de l'Oison
Mandeville
Marais Vernier
Mauny
La Pyle
Quillebeuf sur Seine
Rougemontiers
Routot
La Sausseye
St Aubin Sur Quillebeuf
St Cyr la Campagne
St Denis des Monts
St Didier des Bois
Ste Opportune la mare
St Germain de Pasquier
St Léger du Gennetey
St Meslin du Bosc
St Ouen de Pontcheuil

St Ouen de Thouberville
St Ouen des Champs
St Ouen du Tilleul
St Philbert sur Boissey
St Pierre des Fleurs
St Pierre du Bosguérard
St Samson de la Roque
St Thurien
Theillement
Tocqueville
Tourville la Campagne
La Trinité de Thouberville
Trouville la Haute
Valletot
Vieux Port
Voiscreville
Vraiville